

Délibération **2024CS01** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Budget de fonctionnement – Demande de subvention à la DREAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 18 janvier 2024, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

En entrée de séance, le quorum était atteint avec 54 votants pour 51 requis.

- 39 membres présents,
- 15 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Michèle MALIVEL, Ghislaine PEY, Viviane DARGER, Laurie SARDELLA, Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Florelle NOUGUIER, Noëlle TRINQUIER, Claire ARAGONES.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Patrick PEYTHIEUX, Marc JAUBERT, Patrick COURTECUISSÉ, Thierry BENOIT, Laurent GARCIA, Michel BESTAGNO, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Serge VANNEYRE, Jean-François DUBOIS, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS BRIAND, Michel GASQUET, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Dominique PESSEMESE-HOMDOWICZ, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPELLA

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Yolande PRIMO à Patrick PEYTHIEUX
Delphine CRESP à Patrick COURTECUISSÉ
Karine MASSE à Marc BOTTERO
Béatrice TERRASSON à Valérie PEISSON
Marion MAGNAN à Laurie SARDELLA
Jacqueline BOUYAC à Claire ARAGONES
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

Messieurs

Patrice VARAIRE à Patrick PEYTHIEUX
Jean-Pierre GERAULT à Patrick COURTECUISSÉ
Richard KITAEFF à Michèle MALIVEL
Alain FERETTI à Michel BESTAGNO
Richard ROUZET à Grigori GERMAIN
Théo FONTAINE à Valérie PEISSON
Sergio ILOVAISKY à Fabien GERVAIS BRIAND
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés :

Mesdames Ghislaine PINGUET, Hélène BLEUZEN, Catherine CAPEK, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sabrina CAIRE, Bérangère LOISEL-MONTAGNE, Laurence DELUZE

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex

Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Alpes, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Mont-Ventoux, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Messieurs Emmanuel LUTHRINGER, Michel DALMASSO, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Grégory BALLIN, Romain POCHET, Nicolas HUMBERT, Christophe MADROLLE, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Jacques MACHEFER, Michel NOUVEAU, Didier CHAMPOURLIER, Patrick MERLE.

Etaient absents :

Mesdames Sandrine PEREIRA, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Bérangère LOISEL-MONTAGNE, Céline MOSTEIRO, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Elisabeth JACQUES, Solange PONCHON, Valérie DELPECH, Charlotte CARBONNEL.

Messieurs Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Jean-Luc MOILA, Thierry RICHARME, Jean-Pierre PETTAVINO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Kevin ROLANDO, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Pierre POURCIN, Georges BOTELLA, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jérôme DUBOIS, Jean-Philippe RIVET, Sébastien TROUSSE, Roland CICERO.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 24 juin 2022 ;

Vu la dotation annuelle du Ministère en charge de l'environnement en vue de la mise en œuvre de la charte ;

Considérant la nécessité de solliciter pour 2024 la dotation de soutien à l'ingénierie de la part de l'Etat pour le bon fonctionnement du Parc du Luberon.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la Présidente à solliciter une subvention à hauteur de 178 000 € pour l'année 2024 de la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur pour le soutien à l'ingénierie du Parc naturel régional du Luberon en vue de la mise en œuvre de sa charte ;
- **D'AUTORISER** la Présidente du Parc naturel régional du Luberon à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

